



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Le 4 mars 2014

**Recentrer les politiques européennes sur l'objectif prioritaire
d'un soutien à l'industrie, à la croissance et à l'emploi en Europe**

Le Conseil national de l'industrie¹ présente ses leviers d'actions prioritaires pour redynamiser l'industrie européenne.

Il attend du prochain Conseil européen des 20 et 21 mars 2014 des signaux forts en ce sens, tant dans les politiques de compétitivité qui y seront débattues qu'en se prononçant pour un cadre énergie et climat 2030 compatible avec cet objectif.

L'industrie, qui représente 80% des exportations européennes et 80% des investissements en recherche et développement, contribue significativement à la création de valeur et d'emplois. Elle exerce un effet d'entraînement majeur sur toute l'activité économique, et notamment sur le secteur des services. Elle connaît néanmoins depuis une dizaine d'années un **recul significatif**. Le secteur manufacturier ne représente plus que **15,1% du PIB de l'Union européenne**. Plus de **3,8 millions d'emplois** (soit 11% des emplois de ce secteur) **ont été détruits depuis 2008**, portant ainsi le taux de chômage de l'Union Européenne à **10,8% de la population active en décembre 2013**. A l'inverse, aux Etats-Unis, on peut observer une reprise très nette de la production manufacturière depuis 2009 et une baisse du taux de chômage (6,7% en décembre 2013 contre 7,9% en octobre 2012).

Dans une économie mondiale fortement concurrentielle et évolutive, **l'Union européenne doit procéder rapidement à une adaptation profonde de ses politiques publiques pour tenir compte des impératifs de compétitivité industrielle, de croissance et d'emploi.**

Pour atteindre l'objectif de relèvement de **la part de l'industrie manufacturière dans le PIB de l'Union Européenne à 20% en 2020** en veillant à l'équilibre des tissus industriels des différents pays, le Conseil national de l'industrie recommande la mobilisation de **dix leviers d'action prioritaires**.

Le CNI préconise notamment de **revoir la politique de concurrence, particulièrement des aides d'Etat**, pour soutenir la performance et la compétitivité des firmes de l'Union, dans un contexte où nombre de pays mènent des politiques de soutien volontariste au profit de leurs entreprises. Autres priorités : **la conduite d'une politique commerciale soucieuse de réciprocité et de défense des intérêts industriels européens** et la mise en œuvre d'**une politique énergétique, climatique et environnementale facteur de compétitivité de l'industrie, de croissance et d'emploi en Europe.**

Sur ce dernier point, comme il l'a souligné dans son avis sur la transition énergétique (juillet 2013), le CNI invite les décideurs européens à élaborer rapidement **un cadre énergie-climat pour 2020-2030, garantissant stabilité, clarté et prévisibilité sur le long terme**. Ce cadre doit notamment viser à **offrir en France un coût de l'énergie compétitif pour l'industrie et les ménages, assurer des conditions de concurrence mondiale équitables pour les secteurs intensifs en énergie** et à faire **de la transition énergétique une opportunité de déploiement dans les différents pays d'Europe de nouveaux relais de croissance** : améliorer l'efficacité énergétique et susciter le développement dans toute l'industrie de technologies propres et économes en énergie, encourager l'industrie européenne à devenir leader mondial dans les énergies renouvelables, développer les emplois associés grâce à des programmes d'évolution des compétences adéquats.

¹ S'associent à cet avis les organisations suivantes membres du bureau du CNI : FIM, UIC, GFI, CGPME, CFDT, CFE-CGC, CFTC, et CGT sous réserve d'un commentaire complémentaire sur « la nécessité de créer un pôle public européen de l'énergie ».

Télécharger l'avis du CNI en intégralité (lien)

www.redressement-productif.gouv.fr/cni/avis-cni-sur-leurope

Contact presse : Joris Aubrespin, chargé des Relations presse CGSP
01 42 75 60 27 - joris.aubrespin@strategie.gouv.fr

Contact CNI : Odile Kirchner, Secrétaire générale
01 79 84 33 92 - odile.kirchner@finances.gouv.fr

Le Conseil national de l'industrie regroupe des représentants des entreprises industrielles, des organisations syndicales, des personnalités qualifiées, des élus, des représentants des collectivités territoriales et des membres de l'administration. Présidé par le Premier ministre et rassemblant le ministre du Redressement productif et tous les ministres en charge d'un secteur industriel, il est opérationnellement piloté par Jean-François DEHECQ, vice-président du CNI, et travaille avec quatorze comités stratégiques de filière (CSF) et cinq groupes de travail sur des thèmes transversaux.

Le CNI éclaire les pouvoirs publics sur la situation de l'industrie en France, émet des avis et formule des propositions et recommandations au gouvernement pour améliorer la compétitivité de l'industrie, renforcer les filières et développer les emplois et compétences associés. Il préside à l'élaboration de contrats de filières par chacun des CSF, qui, à partir d'une convergence de points de vue entre industriels, organisations syndicales et l'Etat, s'accordent sur les enjeux de la filière, retracent les engagements réciproques des industriels et de l'Etat et identifient les actions à déployer prioritairement. Il anime et suit la mise en œuvre de ces plans d'actions, qui rassemblent aujourd'hui 275 actions portant, pour chacune des filières, sur 7 axes : le développement de la filière, l'amélioration de la performance des entreprises, PME notamment, l'emploi et les compétences, le développement à l'export et à l'international, le soutien à l'innovation, les relations entre grands groupes et PME, l'accès au financement.

Il est membre du réseau du Commissariat général à la stratégie et à la prospective.

www.conseil-national-industrie.gouv.fr



Commissariat général
à la stratégie
et à la prospective